



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le 21/02/2022

ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_6-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

N° 2022-1-6

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 15 février à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la salle Lannurien.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Madame C. LE BER est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : GOURVES Muriel à Cyril BERTHOLOM, HERFAUT Denis à SIMON Mikael, BERNARD Jean-Michel à ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à CORNIC Karine

Excusé : CARIOU Philippe

Absente : LE BOSSER Olivia

---

### Objet – MAISON MEDICALE – PROPOSITION DE CONSTRUCTEUR AUX PROFESSIONNELS

---

Madame MARTIN Corinne, adjointe aux Affaires et rapporteur, rappelle que, suite à l'annonce du départ à la retraite des deux médecins généralistes de Pleuven, il avait été proposé au conseil municipal de faire intervenir la société « Office Santé », qui est un promoteur de maison médicale, afin de faire une enquête sur la situation de la commune, l'opportunité et la faisabilité de créer une maison médicale.

La synthèse présentée aux élus montre le manque de médecins et de dentistes tout en soulignant que la commune n'est pas dans une situation inquiétante.

Parallèlement à l'étude confiée à cette société, 3 promoteurs ont été parallèlement consultés : OPAC, FINISTERE HABITAT et AIGUILLON.

L'OPAC propose de coupler la maison médicale avec la construction d'appartements en location / accession, ce qui réduit tangiblement le coût du mètre carré.

Mi-novembre, une synthèse a été présentée aux professionnels qui s'étaient montrés intéressés par ce projet. Seuls deux d'entre eux sont fermement opposés au mixte cabinet médical / logement, deux ou trois sont sans avis.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_6-DE

CONSIDERANT le coût de construction particulièrement attractif au mètre carré proposé par l'OPAC,

CONSIDERANT le savoir-faire de l'OPAC dans cette catégorie de projet,

Monsieur le Maire propose de soumettre le choix de l'OPAC aux professionnels de santé pour la construction de la future médicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** la proposition de soumettre le choix de l'OPAC aux professionnels de santé

Le Maire,

David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)